

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00273

Numéro SIREN : 520 435 009

Nom ou dénomination : A + ENERGIES

Ce dépôt a été enregistré le 22/12/2020 sous le numéro de dépôt 23636

A+ ENERGIES
Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 Avenue De La Capelado
34160 Castries
R.C.S 520 435 009 MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt,
Le dix décembre,
A 19 heures,

Les actionnaires de la société A+ ENERGIES, Société par actions simplifiée au capital de 200 000 Euros, divisé en 2000 actions de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège de la société sur convocation de la gérance,

Sont présents :

- **La société MD CORPORATE**

Société par actions simplifiée, au capital 1 500 000 €

Siège social : 8 Chemin De Saint-Roman 30470 Aimargues

Immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 834 665 010.

Représentée par son Président Monsieur Damien TEISSIER-FORCADA.

- **La société ATAWAD, Société par actions simplifiée à associé unique**

Au capital de 1 000 €

Siège social : 290 Chemin De La Camargue 30920 Codognan

Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 822 076 709

Représentée par Monsieur Roch KAESTLER, en sa qualité de Président.

- **Damien BIRMELE.**

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par la société MD CORPORATE, présidente associée, représentée elle-même par son président, Monsieur Damien TEISSIER-FORCADA ;

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

DB
JL
RK
DT

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la présidence,
- Autorisation de cession d'actions,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, a pris connaissance du désir de la société **MD CORPORATE** - Société par actions simplifiée, au capital 1 500 000 € et dont le siège social est fixé au 8 Chemin De Saint-Roman 30470 Aimargues, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 834 665 010, représentée par son Président Monsieur Damien TEISSIER-FORCADA - de céder une partie de actions, lui appartenant dans la société, soit 13 actions, d'une valeur de 100 euros chacune, à Monsieur **LANGOUET Jonathan**, demeurant 17 rue des Frênes 34 430 Saint Jean de Vedas.

L'assemblée Générale déclare accepter cette cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, a pris connaissance du désir de la société **ATAWAD** - Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1 000 €, dont le siège social est fixé au 290 Chemin De La Camargue 30920 Codognan, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Montpellier sous le n° 822 076 709 Représentée par Monsieur Roch KAESTLER, en sa qualité de Président - de céder une partie de actions, lui appartenant dans la société, soit 7 actions, d'une valeur de 100 euros chacune, à Monsieur **LANGOUET Jonathan**, demeurant 17 rue des Frênes 34 430 Saint Jean de Vedas.

L'assemblée Générale déclare accepter cette cession.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

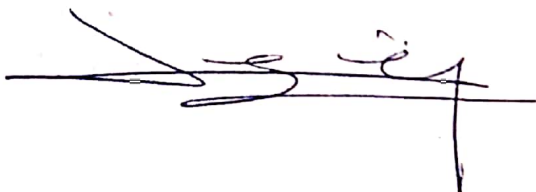
MD CORPORATE

Représentée par son président

Monsieur Damien TEISSIER-FORCADA



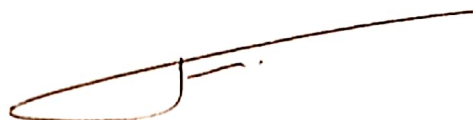
LANGOUET Jonathan



ATAWAD

Représentée par son président

Monsieur Roch KAESTLER



BIRMELE Damien

